

REUNION SUR LES NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES "NAP"

Mairie d'ALFORTVILLE- vendredi 17 juillet 2015

1. Participation

Délégation - Représentants des parents d'élèves (RPE) :

Salima Belferroum (groupe scolaire Lapierre, salima.belferroum@ulea.fr)

Stéphanie Benoit (groupe scolaire Etienne Dolet, stephanie.benoit@ulea.fr)

Hamida Essaidi (groupe scolaire Barbusse, hamida.essaidi@ulea.fr)

Pierre Jop (groupe scolaire Octobre, pierre.jop@ulea.fr)

Réginal Princerus (groupe scolaire Montaigne, reginal.princerus@ulea.fr)

Florence Restout (groupe scolaire Victor Hugo, listeindepelemvictorhugo@gmail.com)

Délégation - Représentants de l'Union Locale pour les Ecoles d'Alfortville (ULEA) :

Mireille Motte (mireille.motte@ulea.fr), Vice-Présidente Uléa

Armelle Namy (armelle.namy@ulea.fr), Directrice Maternelle Octobre

Arnaud Tricoche (arnaud.tricoche@ulea.fr), Président FCPE Collège Barbusse

Représentants de la Mairie :

Luc Carvounas, Sénateur-Maire (luc.carvounas@mairie-alfortville.fr)

Isabelle Santiago, Adjointe au Maire

Jean-Roch Sauvé, Directeur Général des Services

Fabrice Nicolas, Directeur de Cabinet

Sonia Skandrani, Assistante du Maire

Représentant de la Ligue de l'Enseignement 94 :

Vincent Guillemin, Délégué Général (vguillemin@ligue94.com)

2. Rappel du contexte de cette réunion

Monsieur Luc Carvounas, Sénateur-Maire d'Alfortville, tient cette réunion pour répondre favorablement à la demande exprimée par les représentants de parents d'élèves (RPE) lors de la manifestation du 3 juillet dernier.

3. Ouverture de séance à 09:30

09 :30 - 09 :40 Tour de table et présentation individuelle des participants

Les Représentants de Parents d'élèves indiquent quelle école ils représentent, les 6 groupes scolaires de la ville sont représentés dans la délégation.

L'Uléa se présente comme un « facilitateur d'échanges ».

09 :40 - 09 :55 M. Luc Carvounas prend la parole et expose sa position en 5 points

- **OUVERTURE** → M. Luc Carvounas annonce qu'il est à l'écoute de l'ensemble de la communauté éducative et qu'il est ravi de rencontrer la délégation.
- **DIALOGUE** → gestion dans la concertation

Il y a eu 13 mois de long travail avant la mise en place des Naps, la DASEN (Directrice Académique des Services de l'Education Nationale- Académie de Créteil) a reconnu qu'Alfortville était la ville où la concertation avait été la plus importante.

En août 2014, le comité de pilotage est devenu le comité de suivi, chargé de relever ce qui marche et ne marche pas. La mission de piloter ce comité de suivi est confié à Roger Tisseyre, Adjoint au Maire Chargé des Affaires Scolaires.

M. le Maire a lui-même eu 2 à 3 réunions avec les directeurs des écoles de la ville et qualifie ce qui a été fait de « gros boulot, on l'a fait ». Il rappelle son attachement à ce que les activités périscolaires soient accessibles à tous et le prisme d'une histoire personnelle de famille nombreuse et modeste pour laquelle l'accès aux activités était difficile. Il rappelle son statut de «jeune Maire» pour indiquer une ouverture et la possibilité de reconnaître des défauts.

Le choix du Maire a été de ne pas faire des NAP une garderie. Il a été surpris du défaut dans le devoir de réserve de directeurs d'école de la ville, directeurs qui sont aussi Référents Education Nationale, et ainsi salariés de la ville pour assurer que les NAP se déroulent dans de bonnes conditions. Certains directeurs n'ont pas joué le jeu en disant que la mise en place « ne marche pas bien », l'un des directeurs a d'ailleurs été reçu par la DASEN.

La réalité politique impose cette réforme mais il n'est pas malsain de ne pas être d'accord.

- **COÛT** → 1,4M€ sans augmentation d'impôt

Si une évaluation et un suivi de cette mise en place doivent être réalisés, c'est aussi le cas de l'évaluation financière.

A Alfortville, toute la proposition coûte 1,4 millions d'euros pour que les 2 fois 1h30 de NAP par semaine ne soient pas de la garderie.

Créteil, qui est une ville deux fois plus importante, dépense 1,3 millions d'euros. Villeurbanne, une ville de 120000 habitants, dépense 1,4 millions d'euros.

Le budget de fonctionnement de la ville est de 58 millions d'euros, la sortie de la ville du champ de la DSU cible (Dotation de Solidarité Urbaine) fait perdre 200000 euros au financement 2015-2016 des NAP.

Un point de taux de fiscalité représente 238000 euros de rentrées fiscales, l'engagement du Maire est de ne pas augmenter les impôts, pas de hausse en 2016 ni 2017.

Depuis son élection le 18 mars 2012, il a décidé la construction de l'école Jules Grévy, de poursuivre celle de Pierre Bérégovoy. L'école arménienne recevra 300 élèves. Des travaux concernent Barbusse, Octobre, Dolet. Deux centres de loisirs supplémentaires ont été mis en place avec l'arrivée de 2 centres de loisirs supplémentaires.

- **SATISFACTION** → les NAP 2014-2015 ont bien fonctionné pour les 3800 élèves alfortvillais inscrits (75% de participation).
- **VIGILANCE** → rappel sur le devoir de réserve des salariés de la Municipalité, mise en garde des représentants de parents d'élèves sur les débordements éventuels et récupérations à des fins politiques, ainsi que sur les débordements sur les réseaux sociaux. Ainsi les opposants ont parlé de sécurité en péril et le Parti Republicain a tracté dans un sens négatif.

La gratuité assumée ne peut plus l'être, le service proposé des NAP n'est pas un service captif. Le coût pour une grande majorité des familles sera autour de 70 euros.

09 :55 - 10 :15 Mme Stéphanie BENOIT, porte-parole de la délégation Représentant des Parents d'Elèves, expose les doléances en 4 points.

Les Représentants de Parents d'Elèves ne répondent pas aux tentatives de manipulation, leur démarche est différente et constructive pour améliorer la mise en place de la réforme.

En ce qui concerne les arguments financiers, n'ayant pas les éléments concernant Alfortville malgré un certain nombre de questions posés aux services de la Mairie et restées sans réponse, la connaissance de ces éléments est un prérequis pour pouvoir discuter sur ces points.

- **POINT 1 : GRATUITE des NAP indispensable**

- Sur les principes posés par la Loi de la refondation de l'école de 2013, sur l'égalité d'accès aux activités, sur le refus d'une école à 2 vitesses, sur le constat d'échec de la mise en place des NAP, la fin de la gratuité des NAP n'est pas acceptable.

Il est impossible pour beaucoup de familles d'aller chercher les enfants à 15h à l'école, la fin de la gratuité va aussi exclure des familles, cela est **INACCEPTABLE sur le fond et met en difficulté l'amélioration de la mise en place des NAP.**

La réforme insiste sur la cohérence des temps éducatifs, qu'ils soient scolaires ou périscolaires. Exclure des enfants entraîne une disparité d'accès. Les parents sont extrêmement mécontents, d'où leurs droits de réponse suite au courrier du 10 juin de la Mairie annonçant la tarification.

Mme Stéphanie BENOIT demande donc à M. Luc Carvounas de revenir sur sa décision et d'en informer les familles d'ici la fin du mois d'août. D'ici là, les associations de parents d'élèves demandent aux parents de réserver les inscriptions aux NAP.

M. le Maire signale la disparité de ton de ces droits de réponse.

- **Point 2 : ABSENCE DE CONCERTATION**

La Municipalité informe plus qu'elle ne concerta, or cette concertation est essentielle.

Lors du dernier comité de suivi, le taux dérogatoire d'encadrement (plus d'enfant par encadrant) a été annoncé, sans qu'il y ait eu concertation préalable. Il s'agit d'une décision majeure qui impacte négativement la qualité de l'accompagnement des enfants. Plus il y a d'enfants à encadrer, plus c'est difficile pour les animateurs. Or ils ont déjà besoin d'être plus assurés, plus à l'aise dans leur relation aux enfants, aux familles. Cette décision unilatérale montre le manque de pilotage.

Lors des comités restreints de suivi, dont 2 membres font partie de la délégation actuelle (Stéphanie Benoit et Mireille Motte), il était attendu que le bilan montre des préconisations et pose des pistes d'amélioration. Or la dernière séance s'est faite en l'absence de l'Inspecteur de l'Education Nationale, en l'absence des représentants de la Ligue94, en la présence d'un seul enseignant.

La décision de changer les horaires du mercredi matin a été entérinée sans tenir compte de l'avis des représentants de parents d'élèves et des enseignants, majoritairement contre sur la ville. Elle a provoqué un grand mécontentement des familles, qui avaient largement exprimé leurs avis défavorables auprès de leurs associations de parents d'élèves.

L'avis des Conseils d'Ecole n'est pas entendu. Contrairement à ce qui a pu être évoqué par le Responsable des Affaires scolaires, la Municipalité peut demander à convoquer un Conseil d'école pour prendre l'avis des parents et enseignants, et ainsi préparer en amont des décisions.

Revenir sur un engagement de gratuité sans concertation et en informant les familles des détails de la tarification et de l'inscription aux NAP au 1^{er} jour des vacances, soit le 4 juillet 2015, est inacceptable. Ces détails remettent en cause les organisations des familles pour la rentrée.

Sur la question du fond, de la forme et du timing, la consultation passée est inacceptable.

- **POINT 3 : LE BILAN DES NAP SUR LA PERIODE 2014-2015 N'EST PAS POSITIF**

Mme Benoit indique à Monsieur le Maire que, bien que la Municipalité estime que le bilan des NAP soit positif, sur la base des observations passées, des retours obtenus, d'éléments factuels, le bilan ne l'est pas.

Monsieur le Maire signale que 3800 élèves fréquentent les NAP et qu'il ne reçoit pas de courrier de mécontentement, et qu'aux fêtes d'école, les parents ne lui remontent pas de problèmes liés à ces temps.

Mme Benoit signale que le réflexe de s'adresser au Maire n'est pas facile mais que les retours négatifs des parents sont importants et lui demande de faire confiance en la délégation, ce n'est pas vrai que les bilans sont positifs.

Ainsi, Mme Benoit signale que la grille d'évaluation élaborée par le comité restreint a des limites de méthodologie lorsque cette grille considère la ponctualité des animateurs ou des enseignants comme un item positif sous-pondérant l'importance d'items plus fondamentaux. La méthode et l'outil d'évaluation sont à préciser.

Parmi les éléments les plus importants du bilan, il faut relever :

- la fatigabilité des enfants, pointée par les enseignants ou par le rapport d'étape du Ministère de l'Education Nationale de juin 2015,
- la stabilité des équipes (absentéisme, turnover)
- la problématique des contenus des activités, certains étant non adaptés ou mal mis en œuvre (sont mentionnés des parcours inadaptés en maternelle et les ateliers préjugés en élémentaire). L'importance du binôme Responsable de site/Référent Education (directeur d'école) est souligné, il est amené à écarter des parcours inadaptés, à retravailler les contenus.
- la nécessité d'une formation des animateurs pour améliorer la posture professionnelle, la connaissance des enfants, le savoir-faire. Un travail fort est à faire. Cette nécessité interroge la cohérence de la décision de la Municipalité à appliquer le taux dérogatoire d'encadrement.

- **POINT 4 : ABSENCE DE PILOTAGE DES NAP**

La Municipalité n'a fait aucune proposition concrète sur le bilan 2014-2015, La Ligue de l'enseignement est présentée par la Municipalité comme unique acteur et référant, cependant n'agit-elle pas sur mandat de la Mairie?

- La ligue est un prestataire exécutant, la Municipalité doit être le pilote et le responsable. La délégation pose les questions de vision, orientations, directives et moyens alloués par la Municipalité.

Comment définir le rôle des référents Education Nationale (directeurs d'école), quel est leur ordre de mission? Mme Namy rappelle qu'en tant que Référente Education elle est payée 400 euros par mois plein pour travailler sur ces NAP, elle conçoit le travail comme un travail qui porte aussi sur le contenu de ces temps. L'importance du binôme est rappelé et est un point de consensus.

Mme Namy insiste aussi sur la très grande charge d'encadrement des Responsables de site qui gère des équipes importantes.

En conclusion, Mme Stéphanie BENOIT rappelle à la Municipalité les 4 doléances précitées, souhaite de la réflexion, évoque une meilleure organisation des temps scolaires. La délégation demande l'intervention d'une expertise extérieure en évoquant le nom de Mme Claire LECONTE (Professeur Emérite) parce que le travail partenarial n'a pas été mis en place. L'implication de tous doit être renforcée.

10 :15 - 10 :30 M. Luc Carvounas répond en faisant part de son étonnement de ne pas avoir été informé avant de la situation, « je n'ai pas mesuré le degré de difficulté actuel » et revient sur sa position actuelle.

Extrait des propos tenus :

« Pourquoi attendre le mois de juillet pour me faire part de ces doléances ? »

« Mon ressenti sur les NAP est positif jusqu'à présent »

« 60 % des communes aux alentours vont mettre en place des NAP payantes, ...il manque aujourd'hui 1 million d'euros pour boucler le budget de la commune...cette question est un cauchemar»

« Nos concitoyens ne veulent plus rien payer, dites-moi comment financer ces NAP ? »

« je suis le 1^{er} responsable de la sécurité des enfants, 7 ou 8 incidents mineurs ont été enregistrés par mes services. J'ai contacté personnellement les familles, je n'ai aucun problème avec les taux dérogatoires d'encadrement... aujourd'hui l'encadrement est de 1 pou 11 en maternelle, 1 pour 16 en élémentaire...»

« J'ai entendu vos remarques sur la concertation et le pilotage, je vais reprendre le manche et nous allons renforcer la concertation...j'ai à cœur de travailler à livre ouvert... »

*« Je veux renforcer la présence de la municipalité dans les conseils d'école, ceci dès la rentrée 2015, cela demande du travail. »*M. le Maire s'est d'ailleurs engagé à ce que la Municipalité convoque les conseils d'école pour toutes questions relatives aux temps éducatifs avant toute proposition à la DASEN.

« La Ligue a redemandé par courrier aux enseignants de se proposer pour les NAPs »

« Des référents Education Nationale n'ont pas joué le jeu »

« Des parents d'élèves sont sur les listes électorales, on mélange les genres »

« Je ne peux accepter une mauvaise concertation, il faut renforcer les conseils d'école et le travail avec les référents de la délégation »

M. Luc Carvounas conclut en demandant aux RPE de faire part de leurs propositions d'ici fin août et qu'à défaut de trouver une alternative pour le financement des NAP, il n'est pas envisageable de revenir sur leur gratuité. Il propose aux participants une réunion de travail à la 3ème semaine de Septembre 2015.

10 :30 - 11 :00 : Demande ULEA et Discussion ouverte

Mme Namy indique que les Référents Education Nationale n'ont pas été pilotés, et qu'il n'y a pas d'accord entre les collègues sur les missions. « Si vous investissez dans les NAP, redéfinissez les missions, le cahier des charges en référence aux textes de la Refondation de l'Ecole. » (Il a été précisé par Mme Benoit que le travail du binôme Référent Education Nationale et Responsable de site est aléatoire selon les personnes et que le cadrage permettrait d'harmoniser ce travail.

Mme Mireille MOTTE exprime la position de l'Uléa.

Elle rapporte la préoccupation portée lors de l'audience du 3 juillet par un enseignant d'Octobre sur la fin des interventions spécialisées lors du temps scolaire à laquelle s'opposent les enseignants. Si les intervenants spécialisés sont redéployés sur les NAP avec des contrats moins intéressants en dotation horaire, ils iront voir ailleurs et la ville perdrait en savoir-faire sur ces activités.

L'Uléa souscrit à la non tarification des NAP sur les mêmes motifs que les représentants de parents d'élèves.

La grande préoccupation de l'Uléa porte sur la **fragilisation de la cohésion de la communauté éducative dans son ensemble tout au long de l'année écoulée**. Les relations Parents-Enseignants, Parents-Animateurs, avec les Atsem, entre TOUS les acteurs ont été fragilisées par la mise en place de la réforme. Or cette cohésion des acteurs est un « ciment » nécessaire à un travail partenarial. Des exemples de cette fragilisation sont nombreux.

C'est pourquoi l'ULEA repose sa demande faite lors de l'audience du 3 juillet 2015, soit une **évaluation objective et un travail de consultation et de dialogue de 4 jours avec tous les acteurs : élus, animateurs maternelle, animateurs élémentaire, atsem, enseignants, parents, milieu associatif et enfants**.

L'Uléa se met à la disposition de la Mairie pour co-organiser ces rencontres.

En ce qui concerne la demande de l'Uléa, M. le Maire indique qu'il demandera à la DASEN de flécher un évaluateur. L'ULEA signale que **ce n'est pas une évaluation pour une évaluation mais bien un travail de « soudure partenarial » qui doit mener à une évolution pour que la qualité de ces temps soit au rendez-vous et équitablement répartie entre tous les enfants**.

M. le Maire indique qu'il y aura 2 évaluateurs, celui de la DASEN et Claire Leconte.

En ce qui concerne le reproche de ne pas avoir alerté la Municipalité sur les difficultés, l'ULEA rappelle à M. Luc Carvounas la demande conjointe d'audience de février 2015, posée par l'Uléa et les Représentants de 5 groupes scolaires et qui a été rejetée par ses services.

M. Pierre JOP, représentant des Parents d'Octobre confirme l'absence d'information concernant la tarification des NAP lors du dernier comité de suivi, tarification qui met en danger l'égalité d'accès aux activités.

M. le Maire demande pourquoi 1 enfant sur 4 ne fréquente pas les NAP. La délégation mentionne l'insatisfaction liée à la qualité. Mireille Motte demande si le taux de participation n'a pas baissé depuis le début de l'année, la réponse est négative. Elle suggère que ce taux peut être très différent d'une école à l'autre.

M. Sauvé rappelle le changement du Quotient Familial (QF) et indique qu'un QF niveau 10 paierait 12€/mois et qu'un QF niveau 5 paierait 5€/mois et développe les montants du Reste à Vivre dans différents cas de figure.

Mme Hamida ESSAIDI, Représentante des Parents de Barbusse confirme que le bilan des NAP n'est pas positif en prenant exemple sur le groupe scolaire H. Barbusse avec notamment la rotation de 19 personnels d'animation. « *Les enfants et les parents ont besoin de repères, cela passe par la stabilité des équipes.* »

M. Vincent Guillemain confirme les propos de Mme Hamida ESSAIDI avec une liaison Référent Education qui n'a pas fonctionné.

Le bénévolat parental est évoqué par M. Réginal Princerus. Cette idée est retenue par M. Luc Carvounas comme une piste de réflexion pour une future réunion de travail, même si elle pose des problèmes de responsabilité.

Mme Benoit redit la demande de non tarification des NAP.

4. Clôture de séance à 11:05

M. Luc Carvounas remercie l'ensemble des participants. et leur indique que le procès-verbal de cette réunion sera diffusé.